

CONTRAT D'ACCUEIL ET D'ENGAGEMENT

Accueil Périscolaire et de loisirs

Entre le Centre socio culturel de Saint-Louis domicilié au 56, rue du Docteur Marcel Hurst représenté par madame Danielle NIEDERHOFFER, présidente d'une part, et, l'intéressé(e), soussigné(e),

NOM **Prénom**..... en qualité de **père – mère** (rayer la mention inutile) qui souhaite inscrire son enfant :

NOM **Prénom**..... **né(e) le** (JJ/MM/AAAA) __ / __ / __

Inscrit à l'école (entourer l'école d'affectation) :

Jules Verne **Nussbaum** **Baerenfels** **Bourgfelden*** **autre :**

au sein de l'accueil collectif de mineurs « Les Gribouilles ».

Il a été convenu que l'enfant sera pris en charge en accueil périscolaire et/ou de loisirs au(x) jour(s) et/ou créneau(x) mentionnés ci-dessous (cocher la case si besoin de prise en charge) :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI LOISIRS	JEUDI	VENDREDI
Matin 7h					
Midi			7h-11h30		
Soir 17h			11h30-13h30		
Soir 18h			13h30-18h30		
Soir 18h30					

Accueil du matin les lundis mardis, jeudis et vendredis valables UNIQUEMENT pour les enfants inscrits aux écoles de Jules Verne et Bourgfelden. Aucune prise en charge possible pour Nussbaum et Baerenfels.

- En signant ce document, je m'engage à respecter les horaires d'accueil prévus au règlement intérieur ainsi que toutes les modalités de fonctionnement s'y rattachant.
- J'atteste que toutes les autres demandes de prises en charge ponctuelles feront l'objet d'une demande écrite de ma part à l'adresse : planning@csc-saint-louis.fr dans un délai de 15 jours ouvrés.
- Je m'engage à respecter les horaires de prises en charge de mon enfant et à transmettre mes annulations de planning au plus tard le 25 du mois qui précède.

Ce présent contrat est valable du mardi 1^{er} septembre 2020 au mardi 6 juillet 2021 compris.
Cette inscription ne vaut pas inscription en accueil de loisirs vacances.

Le __ / __ / __ à _____

Représentant légal

Danielle NIEDERHOFFER,
Présidente